



Les équipes du Centre Hospitalier d'Avignon ont besoin de vous



Contact et coordination :

Marie-Emmanuelle PARISON,

Délégée générale : me.parison@ch-avignon.fr



**Participez au nouveau projet solidaire
et ambitieux : la réalisation de fresques
artistiques en Gériatrie**

Zone «Le Village»

Porteurs du projet:

Docteur Cédric de Villelongue

Chef du service «gériatrie»



«Le Village» du Centre hospitalier d'Avignon est un ensemble de pavillons reliés par des patios à la façon d'un petit village -d'où son nom-situé à l'écart des tours hospitalières, dans un espaces arboré et sécurisé.

Il abrite les services Soins de Suite et Réadaptation (SSR) et l'Unité de Soins Longue Durée (USLD), où sont accueillis des patients et résidents atteints de polypathologies du grand âge associés à des troubles cognitifs sévères.



Objectifs :

- Aménager les espaces de vie pour les résidents de long à moyen séjour.
- Utiliser des fresques thématiques pour aider à l'orientation des patients.
- Stimuler la mémoire et la parole avec des œuvres représentant la nature et des éléments du passé.
- Réduire l'anxiété en remplaçant des murs blancs par des visuels apaisants, diminuant le stress et le sentiment de confinement.





Vous souhaitez participer ?

Ce projet est porté le Fonds AV'ENCE avec Isabelle Vaissiere, artiste qui a réalisé les fresques aux urgences pédiatriques.

Son univers sensible et lumineux participe à humaniser les lieux et à créer de véritables bulles d'évasion au cœur du parcours de soins.

Pour soutenir et participer au projet, c'est par ici 🙌



Appel aux dons par le Fonds AV'ENCE

Transparence

Les dons sont intégralement versés au financement du projet

Aucun pourcentage de fonctionnement n'est retenu



Défiscalisation

Le Fonds AV'ENCE est éligible au régime fiscal du mécénat ; il est habilité à délivrer des **reçus fiscaux**

Les donateurs, entreprises et particuliers, bénéficient de la **défiscalisation** de leur don comme suit :

- Pour les **particuliers**: réduction de **66 % du montant du don sur l'impôt sur le revenu** (article 200 du Code général des impôts)
exemple : pour un don de 500 euros, il n'en coûtera au donateur que 170 euros
- Pour les **entreprises**: réduction de **60 % du montant du don sur l'impôt sur les sociétés** (article 238 bis du Code général des impôts)
exemple : pour un don de 1000 euros, il n'en coûtera au donateur que 400 euros



Les équipes du Centre Hospitalier
d'Avignon remercient les mécènes
pour leur générosité



MERCI